



Qu'est-ce qu'un emploi "durable" ?

Pour le sens commun, un emploi durable est un emploi qui permet de se projeter dans l'avenir. Dans le langage courant : *"Ca y est, je suis embauché !"* signifie *"j'ai enfin un CDI (Contrat à Durée Indéterminée) !"*.

Le gouvernement et la direction générale de Pôle Emploi ne parlent pas le langage courant. Pour eux, un emploi "durable" correspond à **un contrat de travail pour 6 mois ou plus**.

Pôle Emploi vient de publier une note intitulée [Les sortants des listes de Pôle emploi en décembre 2013 \(PDF, 174 Ko\)](#). On y apprend que **61,3%** des "reprises d'emploi" sont sur un contrat "durable" mais seulement **34,1%** sur un CDI.

En 2015, le **"taux de sortie vers l'emploi durable"** des usagers de Pôle Emploi sera calculé automatiquement chaque mois pour chaque conseiller emploi. Ce calcul mensuel automatique permettra à la direction générale de Pôle Emploi :

1. d'instrumentaliser les conseillers, via leur mise en concurrence, pour en faire des "incitateurs", voire des "obligateurs", à l'acceptation de **n'importe quel contrat** de 6 mois ou plus - à temps complet ou à temps partiel - les "bons" conseillers étant récompensés au détriment des autres ;
2. de mettre en concurrence ses propres agences avec les opérateurs privés de placement sur la base du seul critère de la quantité de "reprises d'emploi pour 6 mois ou plus" sans égard à la **qualité** des emplois retrouvés.

Il faut bien comprendre que s'il y a de moins en moins d'emplois disponibles, il y a de plus en plus d'embauches (au sens gouvernemental). **La précarité grandissante des emplois génère un gigantesque turn-over sur une part toujours plus grande des postes de travail.**

Plutôt que de créer des emplois ce gouvernement, comme les précédents, préfère accélérer le carrousel de la précarité en obligeant les privés d'emploi à reprendre le premier contrat de 6 mois ou plus qui passe à leur portée.

L'introduction des "droits rechargeables" dans la convention d'assurance chômage et la mise en concurrence mensuelle des conseillers procèdent de la même logique : inciter, voire obliger, les privés d'emploi à accepter n'importe quel contrat de 6 mois ou plus.

Ce gouvernement, comme les précédents, préfère augmenter la précarité des emplois plutôt que d'augmenter le nombre des emplois disponibles. **Si nous le laissons faire, c'est l'ensemble des salariés, pas seulement les privés d'emploi, qui en subiront les conséquences.**

Avec la CGT, luttons pour le droit à un parcours personnalisé et sécurisé d'accès à un emploi de qualité !